



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

### Commission de statistique

#### Cinquante et unième session

3-6 mars 2020

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :  
statistiques agricoles et rurales**

## Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2019/210 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les tendances récentes des statistiques relatives à l'agriculture et au milieu rural. Plus de 10 ans ont passé depuis qu'Eurostat a présenté le premier rapport de ce type à la Commission de statistique ([E/CN.3/2009/3](#) et [E/CN.3/2009/3/Corr.1](#)). Le présent rapport contient donc un bilan des mesures prises par la FAO et ses partenaires pour améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques alimentaires et agricoles et précise les projets de développement en la matière. Il comprend donc : a) un aperçu de la situation en 2009 en ce qui concerne les statistiques agricoles et rurales, selon les informations présentées dans le rapport d'Eurostat et dans l'évaluation indépendante de 2008 sur le rôle et les travaux de l'organisation dans le domaine des statistiques ; b) un récapitulatif des principales mesures prises par l'organisation pour faire face aux problèmes constatés, notamment le renforcement de ses systèmes de gestion internes, la refonte de sa base de données institutionnelle (FAOSTAT) et d'autres plateformes de données, la mise en œuvre d'un cadre d'assurance de la qualité des données statistiques et le lancement de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ; c) un examen des principaux résultats obtenus ; d) une présentation des activités menées actuellement ou prévues dans l'objectif de relever les nouveaux défis liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, parmi lesquels une proposition de stratégie visant à moderniser la Division de statistique de la FAO, un projet de programme de travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales pour la période 2020-2023 et

\* [E/CN.3/2020/1](#).



les dernières initiatives de renforcement des capacités, notamment l'initiative « 50 x 2030 » et l'appui continu au suivi des objectifs de développement durable au niveau national et à la présentation de rapports à ce sujet, ainsi que le plan d'action pour la deuxième phase (2020-2025) de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

La Commission est invitée à commenter les questions soumises pour approbation à la section VI du présent rapport.

# Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales

## I. Introduction

1. Le présent rapport vise à informer la Commission de statistique des mesures prises par la FAO pour faire face à la crise des statistiques agricoles et rurales constatée à la fin des années 2000, ainsi que des initiatives menées actuellement ou prévues pour relever les nouveaux défis dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Commission est priée d'examiner et d'approuver les recommandations fournies.

2. L'évaluation indépendante du rôle et des travaux de la FAO en matière de statistiques, réalisée en 2008, a montré que le déclin des capacités statistiques des pays était de loin le principal facteur de la qualité insuffisante du programme de statistiques de l'organisation. L'évaluation a mis au jour des informations empiriques montrant clairement que les capacités statistiques nationales dans le domaine agricole s'étaient détériorées au fil du temps du fait d'une diminution progressive des ressources au niveau national et d'un manque d'intérêt de la part des donateurs.

3. Une série de recommandations ont été formulées à l'issue de l'évaluation indépendante dans le but de remédier à ces problèmes, notamment : la reprise par la FAO de son rôle de chef de file internationale dans le domaine des statistiques agricoles, forestières et halieutiques ; l'établissement d'un mécanisme de gouvernance du système statistique de l'organisation ; la mise au point d'un nouvel ensemble de méthodes statistiques rentables et de pratiques exemplaires ; une communication régulière avec les utilisateurs ; la recherche d'une stratégie d'informatisation à l'appui des processus statistiques et de leur automatisation ; la réaffectation de ressources aux statistiques.

4. Quelques mois plus tôt, l'un des principaux résultats de la quatrième Conférence internationale sur les statistiques agricoles, tenue à Beijing en octobre 2007, a été la reconnaissance du manque d'orientation stratégique pour répondre aux nouveaux besoins en données sur l'alimentation et l'agriculture. La Conférence a également mis l'accent sur la pénurie structurelle de données essentielles, l'insuffisance du soutien financier et l'érosion progressive des connaissances dans le domaine des statistiques agricoles, ainsi que sur leur mise à l'écart du noyau dur du système statistique national. La réunion a abouti à un consensus sur la situation insatisfaisante en ce qui concerne les statistiques agricoles et sur la nécessité d'adopter une stratégie propre à redresser la situation.

5. Dans le rapport à la Commission de statistique sur les initiatives mondiales de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales ([E/CN.3/2009/3](#) et [E/CN.3/2009/3/Corr.1](#)), le manque de capacités des pays et les systèmes dépassés de collecte, d'analyse et de diffusion des données agricoles ont été examinés de manière approfondie. Le rapport présentait les faits suivants : un grand pourcentage des variables clés relatives à l'agriculture disponibles dans la base de données de la FAO avaient été imputées, les pays n'ayant pas communiqué leurs données nationales ; une grande partie des pays (30 %) n'avaient effectué aucun recensement agricole depuis 20 ans ; le financement accordé aux ministères de l'agriculture, qui fournissent traditionnellement une grande partie des données sur l'agriculture, pour la production de statistiques a diminué, et les bureaux nationaux de statistique, qui se retrouvent progressivement en charge d'une plus grande part des statistiques agricoles, n'ont pas vu leur budget augmenter en compensation ; les structures de gouvernance chargées

de gérer les systèmes statistiques nationaux et de les organiser autour des entités impliquées dans la collecte de données pour différents secteurs étaient trop faibles.

6. Un peu plus de 10 ans après la publication de ce rapport, le présent document rend largement compte des mesures prises par la FAO et ses partenaires pour améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques alimentaires et agricoles, et donne un aperçu des projets de développement en la matière. On trouvera à la section II un résumé des principales initiatives prises par l'organisation pour répondre aux problèmes recensés ci-dessus, notamment : une série de réformes visant à renforcer progressivement ses systèmes de gestion internes en ce qui concerne les statistiques ; une refonte de FAOSTAT et d'autres plateformes de données ; l'établissement d'un cadre d'assurance de la qualité des statistiques ; le lancement de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. À la section III, les principaux résultats obtenus dans le cadre de ces initiatives sont abordés, notamment la rationalisation des questionnaires de la FAO et d'autres processus de collecte de données, l'amélioration de la qualité et des modes de diffusion des statistiques de l'organisation, l'élaboration d'une série complète de directives relatives aux méthodologies les plus rentables, le lancement du Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles (AGRIS), l'affinement du Programme mondial du recensement de l'agriculture et les produits de la Stratégie mondiale. Les sections IV et V passent en revue les initiatives en cours et futures visant à relever les nouveaux défis liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable. On compte notamment parmi les initiatives en question : une proposition de stratégie visant à moderniser les statistiques de la FAO au cours des cinq prochaines années ; le projet de programme de travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales pour 2020-2023 ; une stratégie intégrée de renforcement des capacités en matière de statistiques alimentaires, agricoles et rurales, qui sera mise en œuvre par l'intermédiaire d'un ensemble de projets interdépendants et complémentaires, notamment le programme-cadre sur la mesure des données relatives aux objectifs de développement durable, l'initiative « 50 x 2030 » et le plan d'action de la deuxième phase (2020-2025) de la Stratégie mondiale. La section VI contient des recommandations pour examen et adoption par la Commission de statistique.

## **II. Réponse de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

7. La présente section fournit un aperçu des principales mesures que la FAO a prises pour combler les lacunes dans le domaine des statistiques agricoles et rurales mises en évidence dans le rapport soumis à la Commission de statistique en 2009 sur les initiatives mondiales de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales. En résumé, l'organisation a poursuivi une stratégie en deux points pour pallier ses faiblesses : d'une part, elle s'est employée à améliorer les processus et structures de gestion internes afin de renforcer l'harmonisation, la coordination et la qualité des statistiques produites par l'organisation et, d'autre part, elle s'est attachée à remédier à l'insuffisance de la qualité et du volume des données collectées auprès des pays en introduisant de nouvelles méthodologies plus rentables, en investissant dans de nouveaux outils de collecte de données et en favorisant l'intégration des statistiques agricoles dans les systèmes statistiques nationaux. Pour ce qui est du volet interne de la stratégie, cela se traduit par une série de réformes visant à renforcer progressivement les systèmes de gestion internes de la FAO dans le domaine des statistiques, à réorganiser les principales plateformes de diffusion de données de l'organisation consacrées aux statistiques agricoles et l'infrastructure informatique y

associée, et à mettre en place un cadre d'assurance de la qualité des statistiques dans l'ensemble de l'organisation. Le volet externe de la stratégie a abouti au lancement de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, une initiative d'une ampleur sans précédent visant à renforcer les capacités dans ce domaine, dont la première phase est aujourd'hui achevée.

## A. Réformes internes

8. À l'issue de l'évaluation indépendante susmentionnée, portant sur le rôle et les travaux de la FAO dans le domaine des statistiques, une série de réformes internes avaient été recommandées afin d'améliorer la gestion et de renforcer l'harmonisation, la coordination et la qualité des données et que l'organisation puisse ainsi retrouver son rôle de chef de file international en matière de statistiques alimentaires et agricoles et soutenir efficacement les capacités statistiques nationales. Il avait notamment été recommandé à l'organisation de mettre en place un mécanisme de gouvernance de son système statistique, de définir un ensemble de normes et de bonnes pratiques statistiques et d'élaborer une stratégie informatique pour les systèmes d'information statistique, notamment FAOSTAT.

9. Comme suite à ces recommandations, une série de réformes internes ont été mises en œuvre, consolidant progressivement l'architecture interne de gestion statistique de l'organisation. En 2012, la FAO a créé un poste de statisticien en chef, chargé de la supervision générale du système statistique de l'organisation, en étroite consultation avec un groupe de travail interdépartemental sur les statistiques, afin d'assurer la coordination entre tous les programmes statistiques de la FAO et de veiller à la cohérence et à l'harmonisation des pratiques statistiques. Les attributions du statisticien en chef ont été élargies en novembre 2015 à la suite de la publication de la circulaire administrative 2015/22, au titre de laquelle il est chargé d'approuver toutes les activités statistiques de l'organisation afin d'en assurer la cohérence, de réduire les redondances et de garantir la qualité des données produites. Il doit notamment valider et adopter les normes statistiques, approuver les questionnaires de la FAO et autoriser les composantes statistiques des nouveaux projets et programmes et préparer le programme de travail biennal de l'organisation en matière de statistiques.

10. Le 9 décembre 2016, face au volume croissant des demandes de statistiques adressées à la FAO après l'adoption du Programme 2030 (voir section IV ci-après) et aux difficultés persistantes rencontrées en ce qui concerne le renforcement de la cohérence, l'application du principe de responsabilité et le respect des procédures approuvées, le Conseil de la FAO a autorisé une modification de la structure de l'organisation, qui prévoit la création d'une nouvelle division, le Bureau du statisticien en chef, et la séparation des fonctions du statisticien en chef et du Directeur de la Division de statistique, qui étaient jusqu'alors exercées par la même personne. Le Bureau du statisticien en chef a été chargé de la coordination et de la supervision du système statistique de la FAO, par ailleurs décentralisé et dans lequel un certain nombre d'unités statistiques ont continué à mettre en œuvre les processus statistiques relevant de leur domaine. Le Bureau compte sept administrateurs, détachés temporairement de diverses unités techniques, ainsi que deux agents administratifs permanents.

11. Le Bureau du statisticien en chef définit depuis l'orientation stratégique des travaux de la FAO en matière de statistiques et de gestion des ressources naturelles et a : a) été à l'origine du rôle de la FAO en tant qu'organisme responsable des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; b) supervisé la planification des statistiques et la gestion des programmes de l'organisation ; c) plaidé

en faveur de la gestion statistique et de l'assurance qualité ; d) continué à mobiliser des ressources et à établir des partenariats pour la production de statistiques ; e) établi des directives régissant la collecte de données ; f) veillé à la mise en œuvre de normes, de classifications et de méthodologies statistiques ; g) amélioré la communication et l'utilisation des statistiques ; h) coordonné le renforcement des capacités statistiques au sein de l'organisation et entre la FAO et les pays.

12. Le système statistique de la FAO couvre quatre fonctions statistiques principales : la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données ; l'élaboration de méthodes et de normes ; le renforcement des capacités ; la coordination et la gestion des statistiques. L'organisation a adopté un cadre d'assurance de la qualité des statistiques en 2014 afin d'établir les normes de qualité pour ses processus de production et produits statistiques<sup>1</sup>. Ce cadre est un ensemble cohérent et complet de principes et d'outils de suivi et de mise en œuvre relatifs à la gestion de la qualité des statistiques dans l'ensemble de l'organisation. Il a notamment pour but de garantir que les classifications, définitions et méthodologies statistiques adoptées au niveau international soient appliquées par l'organisation, que les normes institutionnelles relatives aux processus statistiques soient appliquées dans l'ensemble du programme statistique de la FAO et que les statistiques officielles de la FAO soient fiables et solides.

## **B. Mise en place d'un système statistique institutionnel opérationnel**

13. Selon l'article I de son Acte constitutif, la FAO a pour mandat de recueillir des données auprès de ses pays membres, de les vérifier et les harmoniser et de diffuser des statistiques alimentaires et agricoles comparables au niveau international. Il est donc essentiel qu'elle dispose d'une plateforme centralisée et moderne afin de stocker et traiter l'information statistique au moyen de procédures normalisées, cohérentes et de haute qualité à l'échelle de l'organisation. Étant donné le volume et la diversité des séries chronologiques publiées par l'organisation et la nature multidisciplinaire des besoins en information, les processus statistiques et la classification, tout comme le système de gestion des données, doivent être harmonisés et unifiés. En outre, il est nécessaire qu'un système statistique institutionnel soit en place pour constituer et entretenir la mémoire institutionnelle et mobiliser les ressources intellectuelles des diverses unités de l'organisation, dont les compétences couvrent différents domaines.

14. Dans cette optique, la FAO a investi dans la conception et le développement d'un système statistique institutionnel efficace. La plateforme facilite l'harmonisation des approches entre les départements de l'organisation et l'application des normes de la FAO et des normes internationales, au moyen notamment de l'adoption du Modèle générique du processus de production statistique, des classifications internationales et des normes relatives aux métadonnées, afin d'harmoniser les processus et la méthodologie.

## **C. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales**

15. En 2009, à la quarantième session de la Commission de statistique, le Groupe de travail des statistiques agricoles, dirigé par Eurostat avec le concours de la Banque mondiale, du Département de l'agriculture des États-Unis et de la FAO, a fait état des principaux défis qui se posent en matière de statistiques agricoles et rurales (voir [E/CN.3/2009/3](#) et [E/CN.3/2009/3/Corr.1](#)). Parmi les points mis en évidence, on peut

<sup>1</sup> « The FAO statistics quality assurance framework », FAO, Rome, 2014.

citer la nécessité de mieux intégrer les statistiques agricoles aux systèmes statistiques nationaux, de mettre à jour les méthodologies statistiques et d'en élaborer de nouvelles, de renforcer les partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales et de coordonner les efforts de renforcement des capacités des donateurs. La Commission a approuvé le rapport et a créé le Groupe des amis de la présidence sur les statistiques agricoles, chargé de concevoir une stratégie propre à remédier aux problèmes recensés dans le rapport. La Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été élaborée après plusieurs réunions de haut niveau auxquelles ont participé les chefs d'organismes nationaux de statistique et d'organismes internationaux et la Commission a approuvé son plan d'action à sa quarante-troisième session, en 2012. Le plan d'action a été complété par des plans d'action régionaux afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie mondiale au niveau régional.

16. La Stratégie repose sur trois piliers : établir un jeu minimum de données de base, intégrer l'agriculture aux systèmes statistiques nationaux et favoriser la durabilité du système statistique par une bonne gestion et un renforcement des capacités statistiques. Le premier plan d'action de la Stratégie mondiale prévoyait quatre produits. Le premier était l'établissement et la mise en œuvre d'une structure de gestion efficace aux niveaux mondial et régional en vue de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Le deuxième était axé sur la création, dans les pays cibles, d'organes de coordination, de cadres juridiques et de plans stratégiques au sein des systèmes statistiques nationaux afin de faciliter l'intégration de l'agriculture à ces systèmes. Le troisième produit consistait en la mise au point et la diffusion de nouvelles méthodes plus rentables de collecte, d'analyse et de diffusion de données grâce à la mise en œuvre d'un programme de recherche ambitieux visant à élaborer des méthodes moins onéreuses en tirant parti des dernières technologies et avancées méthodologiques. Le quatrième produit visait à renforcer les compétences techniques du personnel des centres régionaux de formation et des pays cibles par l'intermédiaire d'activités de formation et d'assistance technique. Enfin, un cinquième produit a été ajouté en 2015 dans le but d'élaborer et de tester la méthodologie AGRIS, lancée dans le cadre du volet recherche.

17. La mise en œuvre de la Stratégie mondiale a commencé en 2012, et la première phase s'est achevée en 2018. Le programme a été coordonné par le Bureau mondial de la Stratégie, au sein de la FAO, avec comme partenaires d'exécution la FAO, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Des rapports sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme ont été présentés périodiquement à la Commission par le Bureau mondial en 2013, 2014, 2015 et 2017.

### III. Résultats obtenus

18. La présente section porte sur certains des principaux résultats obtenus dans le cadre des initiatives internes et externes décrites dans la section précédente. En ce qui concerne les initiatives externes de la FAO, il s'agit notamment des résultats de la première phase de la Stratégie mondiale, de la mise en place d'un programme d'appui au Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles et du perfectionnement du Programme mondial du recensement de l'agriculture. S'agissant des activités internes de la FAO, les réformes internes qui se sont succédé pour améliorer la gestion statistique ont abouti à la simplification et à la normalisation des questionnaires de la FAO, à la restructuration des principaux processus de collecte de données et à une amélioration générale de la qualité des activités statistiques de l'organisation.

## A. Résultats des réformes internes

19. Depuis sa création, le Bureau du statisticien en chef de la FAO s'emploie à améliorer la qualité des activités statistiques de l'organisation et à mieux les harmoniser et les coordonner. Le Bureau a révisé tous les questionnaires de la FAO envoyés aux pays et mis au point sept nouvelles normes statistiques internes visant à harmoniser les méthodes et pratiques statistiques au sein de l'organisation, puis fait en sorte qu'elles soient adoptées par le Groupe de travail interdépartemental sur les statistiques. En outre, le Bureau mène régulièrement des enquêtes sur l'évaluation de la qualité et la planification auprès des unités administratives de la FAO qui participent à la collecte et à l'analyse des données statistiques. Tous les deux ans, le Bureau établit sur cette base le programme de travail statistique de la FAO (dont la dernière édition couvre l'exercice biennal 2018-2019), examine la qualité de toutes les activités statistiques de la FAO et approuve toutes les mesures administratives nécessaires à leur exécution.

20. Les résultats de l'enquête sur l'évaluation de la qualité et la planification ont également été utilisés pour élaborer cinq plans d'amélioration des systèmes fondamentaux d'information statistique, dont trois ont déjà été appliqués, les deux autres étant toujours en cours. Cet exercice a notamment conduit à la refonte des activités statistiques du Système d'information sur l'eau et l'agriculture (AQUASTAT), qui diffuse des données essentielles sur l'approvisionnement en eau et les utilisations de cette ressource, du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques et de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2020, principal outil de la FAO de suivi de l'état des forêts dans le monde.

21. En outre, le Bureau du statisticien en chef s'est employé à améliorer les politiques et les plateformes de diffusion de données de la FAO. Il a élaboré une politique de données ouvertes, de nouvelles conditions d'utilisation des bases de données de la FAO et une politique interne de diffusion des microdonnées. En 2019, il a lancé le premier catalogue public de microdonnées de la FAO, le Catalogue de microdonnées sur l'alimentation et l'agriculture, inventaire de plus de 350 ensembles de données nationales provenant d'enquêtes sur les exploitations agricoles et les ménages, dans lequel figurent des informations détaillées sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition qui peuvent être utilisées dans les travaux d'analyse et de recherche sur les politiques, ainsi que des statistiques très détaillées.

22. Afin de mieux comprendre comment améliorer l'utilisation des données et la satisfaction des utilisateurs, le Bureau a également lancé un programme de consultations annuelles des utilisateurs des bases de données de la FAO. Plus de 7 000 utilisateurs de FAOSTAT issus d'instituts de recherche, d'universités, d'administrations publiques et du secteur privé ont participé à la première consultation des utilisateurs. Dans le rapport, il a été démontré qu'en moyenne environ 80 % des utilisateurs étaient satisfaits de la nouvelle version de FAOSTAT pour ce qui était de l'accessibilité, de l'utilité, de la cohérence et de l'exactitude des statistiques publiées, tandis que la satisfaction était moindre s'agissant de la rapidité avec laquelle les données étaient diffusées.

23. Afin de déterminer la performance générale de la FAO en matière de statistiques, les activités de l'organisation dans ce domaine font actuellement l'objet d'une nouvelle évaluation. Cette évaluation, qui a été demandée par le Comité du Programme de la FAO à sa 119<sup>e</sup> session, a été réalisée par le Bureau de l'évaluation de la FAO avec le concours d'une équipe d'experts externes. Elle a été menée en 2019 et sera présentée en 2020 aux États membres de la FAO lors de la session de printemps du Comité. Il s'agit de déterminer la capacité de la gouvernance statistique de la FAO de répondre efficacement aux besoins de l'organisation et d'apporter une contribution

utile à la gestion internationale des statistiques alimentaires et agricoles, ainsi que la capacité de la FAO de fournir dans de bonnes conditions des statistiques de qualité aux parties intéressées internes et externes et de proposer aux États membres des activités utiles et efficaces de renforcement des capacités.

24. L'évaluation servira de base à d'autres réformes du système statistique de la FAO.

## **B. Résultats de la première phase de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales**

25. La première phase de l'application de la Stratégie mondiale s'est achevée avec succès en 2018. Une synthèse des principaux résultats obtenus pour chaque produit est présentée ci-après :

a) **Produit 1 : des organes directeurs performants ont été créés et fonctionnent aux niveaux mondial et régional.** Des comités directeurs ont été établis aux niveaux mondial et régional et ont atteint leurs objectifs d'assistance et de supervision pendant l'exécution de la première phase. Ces organes se sont réunis régulièrement, rassemblant des parties prenantes représentant des systèmes statistiques agricoles nationaux, des organisations mondiales et régionales et des institutions régionales de formation et de recherche ainsi que des partenaires fournisseurs de ressources, afin de garantir la pertinence des activités et des produits et de maximiser les résultats aux niveaux mondial, régional et national. Un comité consultatif scientifique constitué d'experts issus d'universités, d'institutions internationales de recherche et d'organismes nationaux de statistique a également été mis sur pied pour suivre les travaux méthodologiques et veiller à ce que ces travaux tiennent compte des recherches et des techniques les plus récentes et que leurs résultats puissent également être appliqués par les pays en développement ;

b) **Produit 2 : dans les pays cibles, des organes de coordination ont été créés au sein des systèmes statistiques nationaux, et des cadres juridiques et des plans stratégiques ont été établis pour faciliter l'intégration de l'agriculture dans le système statistique national.** Plus de 60 pays d'Afrique et d'Asie et du Pacifique ont amélioré la coordination nationale et l'intégration des statistiques agricoles dans les systèmes statistiques nationaux. Ce résultat a été obtenu notamment par l'élaboration de plans stratégiques relatifs aux statistiques agricoles et rurales et l'incorporation des statistiques agricoles et rurales dans les stratégies nationales de développement de la statistique. Les objectifs relatifs au produit ont été atteints à chaque fois que les pouvoirs publics ont débloqué des fonds supplémentaires pour appuyer l'exécution des plans stratégiques relatifs aux statistiques agricoles et rurales (9 pays en Afrique sur un objectif de 40 pays, et 7 pays dans la région de l'Asie et du Pacifique sur un objectif de 10 pays) ;

c) **Produit 3 : de nouvelles méthodes efficaces de collecte, d'analyse et de diffusion des données ont été élaborées et diffusées.** Avant la Stratégie mondiale, bon nombre des méthodes de production de données agricoles de base utilisées dans le monde n'avaient pas été actualisées depuis plus de 50 ans. De ce fait, ces méthodes étaient obsolètes et non durables, car elles étaient trop onéreuses et n'intégraient pas les dernières technologies et avancées méthodologiques en matière de statistiques agricoles. Grâce aux ambitieux programmes qu'elle a mis en place dans ses 45 domaines de recherche, la Stratégie mondiale a produit plus de 120 directives, rapports techniques et supports de formation dans les 16 domaines thématiques de statistique agricole ci-dessous :

- Cadre conceptuel (cadre d'enquête intégré)

- Enquêtes agricoles intégrées (AGRIS)
- Cadres directeurs d'échantillonnage pour les statistiques agricoles et les programmes d'enquêtes agricoles intégrées
- Utilisation de données administratives pour les statistiques agricoles
- Collecte de données (sur les coûts de production et les pertes après récolte, y compris au moyen d'entretiens personnels assistés par ordinateur)
- Diffusion des données
- Statistiques des cultures (surveillance des cultures et prévisions des récoltes)
- Statistiques des animaux d'élevage (estimation du cheptel des éleveurs nomades)
- Sécurité alimentaire (bilans alimentaires et consommation alimentaire)
- Statistiques des pêches (petites pêches et aquaculture)
- Statistiques de la foresterie et des produits forestiers
- Utilisation de la télédétection et des systèmes d'information géographique pour les statistiques agricoles
- Données ventilées par genre et statistiques sur le travail décent
- Analyse des données (typologie des exploitations agricoles et rapprochement des enquêtes et des données de recensement)
- Statistiques rurales (définition internationale des zones rurales et ensemble d'indicateurs de base du développement rural)
- Durabilité (statistiques de l'agriculture durable et de l'environnement) et productivité

Ces méthodes ont été élaborées et mises à l'essai par des experts de haut niveau, en collaboration avec les organismes nationaux de statistique et les ministères concernés de plus de 50 pays. La participation d'une grande diversité de pays à l'élaboration et à la mise à l'essai a permis de faire en sorte que les méthodes soient applicables sur le terrain et qu'elles présentent un bon rapport coût-performance. Tous les documents méthodologiques ont été publiés en ligne, et les plus importants ont également été traduits en français et en espagnol ;

d) **Produit 4 : les capacités du personnel chargé des statistiques agricoles dans les centres régionaux de formation et les pays cibles ont été renforcées.** Outre les directives mentionnées précédemment, des supports de formation basés sur le produit 3 ont été élaborés et mis à la disposition du public en anglais, espagnol et français. De plus, des séances de formation régionales ont été organisées en Afrique et en Asie, et les supports ont été incorporés dans les programmes des centres régionaux de formation. En tout, 94 pays ont bénéficié d'une assistance technique ou de programmes de formation sur diverses méthodes présentant un bon rapport coût-performance. En outre, le projet a renforcé notamment les compétences techniques en statistiques alimentaires et agricoles de jeunes statisticiens de la région de l'Afrique par la création d'un master en statistiques agricoles et l'octroi de bourses d'études de longue durée à 70 jeunes statisticiens de pays d'Afrique subsaharienne ;

e) **Produit 5 : une méthode d'enquête agricole intégrée a été élaborée et mise à l'essai.** La méthode d'enquête AGRIS a été élaborée à partir de nouveaux outils présentant un bon rapport coût-performance mis au point dans le cadre du produit 3 pour aider les pays à définir un programme d'enquête complet et moderne

permettant de recueillir des données agricoles structurelles et annuelles. AGRIS est un programme d'enquête sur 10 ans, mis en œuvre pendant la période intercensitaire, qui adopte une approche modulaire pour répondre, de manière exhaustive, aux nouvelles exigences en matière de données agricoles. La méthode est constituée d'un module de base, par lequel sont recueillies les données de production annuelles et les renseignements sur les caractéristiques structurelles des exploitations agricoles, et de quatre modules tournants, par lesquels sont collectées des données plus détaillées sur la main-d'œuvre, les machines, les équipements et les actifs, les méthodes de production et les incidences sur l'environnement, ainsi que des statistiques liées à l'économie. Le questionnaire et le plan d'enquête ont été mis à l'essai au Ghana.

26. À partir de la méthode AGRIS élaborée et testée par la Stratégie mondiale, deux projets ont été conçus pour aider les pays à appliquer un programme d'enquête agricole intégrée : le projet d'appui ciblé à l'innovation en matière de statistiques agricoles à la FAO (« Targeted support for agricultural statistical innovation at FAO (2016-2020) »), financé par la Bill and Melinda Gates Foundation, et le projet de mise en œuvre d'AGRIS dans quatre pays pilotes (« Implementation of AGRIS in four pilot countries – phase I (2016-2021) »), financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international. En décembre 2019, huit pays (Arménie, Cambodge, Costa Rica, Équateur, Géorgie, Népal, Ouganda et Sénégal) avaient commencé à élaborer ou mettre en œuvre leur programme AGRIS national. Ce travail, couplé à la mise à l'essai de la méthode au Ghana, a permis d'appliquer à titre expérimental l'initiative « 50 x 2030 », décrite dans la section V ci-dessous.

27. Les travaux de la FAO sur le Programme mondial du recensement de l'agriculture ont également fait le point sur les innovations développées dans le cadre de la Stratégie mondiale. Comme la Commission de statistique en avait été informée en 2018 (voir [E/CN.3/2018/13](#)), les évolutions méthodologiques et technologiques les plus récentes sont prises en compte dans les directives élaborées pour le cycle 2020 du Programme (volume 1, « Programme, concepts et définitions », et volume 2, « Directives opérationnelles »). L'appui aux pays dans le cadre du Programme mondial de recensement de l'agriculture est également pleinement intégré au programme AGRIS.

### **C. Résultats de l'exécution du projet de système statistique opérationnel**

28. À l'heure actuelle, pour sept des principaux domaines statistiques de la FAO, les activités ont été intégrées dans le nouveau système statistique opérationnel, à savoir la production et le commerce agricoles, les bilans alimentaires, les statistiques macroéconomiques, les statistiques environnementales, les statistiques démographiques, les statistiques sur l'approvisionnement en eau et l'utilisation de l'eau et les statistiques des pêches. Il est maintenant prévu que le système couvre également la collecte, la validation et le traitement des données applicables à plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable placés sous la responsabilité de la FAO. En outre, plusieurs activités doivent encore être intégrées dans ce système, notamment les statistiques des produits forestiers et les prix à la production agricole.

29. L'adoption du système statistique opérationnel a eu pour conséquence une réduction du temps nécessaire au traitement des données et une amélioration de la qualité des données diffusées. En moyenne, le temps qui s'écoule entre la collecte et la diffusion des statistiques officielles s'est considérablement réduit, passant d'un an et demi à six à neuf mois.

30. Par la suite, le système statistique opérationnel sera doté de nouvelles fonctionnalités, à savoir l'intégration avec le système de gestion des données de référence, des méthodes inédites de collecte des données, notamment des

questionnaires en ligne, la migration du système vers le système d'informatique en nuage dans une optique d'amélioration des performances et d'extensibilité, et l'intégration de nouveaux outils de validation permettant une amélioration générale de la cohérence et de l'exactitude des données.

#### **D. Résultats de l'appui fourni à certains pays par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en matière d'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable**

31. Au-delà des réformes engagées à l'interne et de l'application de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, la FAO a été très active au niveau international, contribuant largement à la coordination du système statistique mondial en général, mais aussi plus particulièrement aux mécanismes de gouvernance des organismes de statistique internationaux et supranationaux (Comité de coordination des activités de statistique et Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies). Dans ce contexte, compte tenu de la place fondamentale qu'occupent la sécurité alimentaire et la gestion durable et efficace des ressources naturelles dans la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble, la FAO s'est vu confier la responsabilité de 21 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, rôle qui a considérablement élargi son mandat en matière de développement des capacités statistiques. Grâce aux efforts constants et à la multiplication des engagements de la FAO, la proportion moyenne de pays qui communiquent des informations sur les 21 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont sous sa responsabilité est passée de 29 % en 2017 à 42 % en 2019. C'est une série de mesures conjuguées qui a conduit à ce résultat. Premièrement, en participant activement au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, la FAO a progressivement fait en sorte que les méthodes établies pour les 21 indicateurs dont elle est responsable soient adoptées comme normes de référence à l'échelle mondiale. Depuis la neuvième réunion du Groupe d'experts, tenue en mars 2019, les 21 indicateurs font tous partie de la catégorie I ou II. En adoptant officiellement les méthodes applicables aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le Groupe d'experts a donné aux pays la possibilité de communiquer des informations à leur sujet, ce qui a par ailleurs mis en lumière la nécessité d'un appui aux capacités en la matière.

32. Pour combler ces lacunes, la FAO s'est employée à mettre en place un large éventail d'activités de renforcement des capacités de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, auxquelles quelque 150 pays ont participé. Ces activités prennent la forme d'ateliers de formation à l'échelle mondiale, régionale ou nationale, financés par des fonds réservés de l'organisation. La FAO a également innové en élaborant des programmes de formation en ligne sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, dont 15, couvrant 18 indicateurs, ont déjà été diffusés par le centre de formation en ligne de la FAO, auquel est également liée la Boîte à outil à l'usage des équipes de pays des Nations Unies pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et la bonne communication de l'information. En outre, certains programmes de formation en ligne ont été traduits dans plusieurs langues officielles de l'ONU.

33. Dans le cadre du travail que mène la FAO sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le projet « Voices of the hungry » (la voix de ceux qui ont faim) constitue une initiative exemplaire en matière d'établissement des méthodes et d'appui au renforcement des capacités des pays. En s'appuyant sur la

longue expérience de certains pays et institutions de recherche, la FAO a mis au point l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, outil de mesure fondé sur le vécu des personnes interrogées et consistant en un ensemble de questions sur l'accès des personnes à de la nourriture en quantité suffisante. Le projet a montré que la méthode adoptée était solide, et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a par la suite adopté l'échelle de mesure comme indicateur mondial officiel relatif aux objectifs de développement durable pour le suivi de la cible 2.1. L'introduction du module d'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue dans le questionnaire du Gallup World Poll, qui est administré chaque année dans plus de 140 pays, a contribué à ce résultat. Ainsi, des normes mondiales relatives à l'insécurité alimentaire modérée ou grave ont pu être fixées malgré des différences culturelles et linguistiques importantes, et des agrégats régionaux et mondiaux ont pu être obtenus. En outre, le projet fournit un appui à des dizaines de pays pour qu'ils intègrent l'échelle de mesure comme module de leurs enquêtes nationales. Récemment, le nombre de pays ayant déjà incorporé l'échelle de mesure dans leurs enquêtes nationales ou ayant autorisé la FAO à publier les estimations provisoires de l'échelle de mesure a pour la première fois dépassé 100. Grâce à ces efforts conjugués, le Groupe d'experts a reclassé l'indicateur de la catégorie II à la catégorie I lors de sa dernière réunion, tenue du 21 au 24 octobre 2019.

34. Au cours des quatre dernières années, la coordination des initiatives de renforcement des capacités portant sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a été facilitée par la création, au sein du Groupe de travail interdépartemental sur les statistiques, d'un sous-groupe réunissant tous les coordonnateurs techniques chargés d'un indicateur. Des documents visant à appuyer les bureaux décentralisés de la FAO et les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de la réforme des Nations Unies ont également été élaborés pour mieux accompagner les pays dans le suivi des objectifs de développement durable. En outre, en 2016, la FAO a lancé un portail en ligne des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, permettant de trouver au même endroit toutes les informations sur les activités de la FAO concernant le suivi des objectifs. Le portail donne accès à toutes les données disponibles sur les objectifs aux niveaux mondial, régional et national, à de nombreux outils interactifs de visualisation des données, à des liens vers des métadonnées et d'autres documents méthodologiques et à des liens vers des initiatives de renforcement des capacités et des programmes de formation en ligne.

## IV. Le nouveau contexte mondial

35. Si les résultats mentionnés précédemment ont amélioré la disponibilité et la qualité des statistiques agricoles et la capacité statistique des pays, il reste encore beaucoup à faire. Le cadre mondial de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a amplifié la demande de statistiques alimentaires, agricoles et rurales. Non seulement les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sont quatre fois plus nombreux que ceux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, mais un grand nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable portant spécifiquement sur l'alimentation, l'agriculture et le développement rural ont nécessité l'élaboration de nouvelles méthodes, l'élaboration et la mise à l'essai de nouveaux outils de collecte de données et une augmentation considérable des initiatives de renforcement des capacités pour faire en sorte que les systèmes statistiques nationaux soient à même d'établir des rapports sur les nouvelles données. À ce défi s'ajoute la ferme volonté de la communauté internationale de

« ne laisser personne de côté », ce qui nécessite des données toujours plus ventilées par groupes de population et autres caractéristiques utiles.

36. Ces difficultés sont confirmées par les résultats de deux grandes enquêtes menées par la FAO en 2019 : une enquête interne sur la nécessité de moderniser les activités statistiques de la FAO et une évaluation des capacités statistiques mondiales s'agissant des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable placés sous la responsabilité de la FAO.

37. La FAO a réalisé l'évaluation des capacités statistiques mondiales au début de 2019, avec pour objectif de mesurer la capacité statistique des pays à suivre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable placés sous la responsabilité de la FAO et à établir les rapports y afférents. L'enquête comportait des questions sur les mécanismes nationaux de coordination de la communication d'informations sur les objectifs, la capacité des pays à produire et à diffuser les données statistiques demandées, et les besoins d'assistance technique et financière. Au total, 111 pays ont participé à l'enquête, et les résultats ont montré ce qui suit :

a) La majorité des pays ne mènent pas régulièrement certaines des activités de collecte de données essentielles qui constituent les principales sources de données servant à calculer les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable portant sur l'alimentation et l'agriculture. Par exemple, 28 % seulement des pays ont réalisé un recensement agricole au cours des cinq dernières années ;

b) Même quand certaines activités clés de collecte de données sont menées régulièrement, elles ne recueillent pas les données nécessaires au calcul des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable intéressant la FAO. Par exemple, 79 % des pays ont indiqué qu'ils avaient mené une enquête agricole au cours des cinq dernières années mais que l'actualisation de ces enquêtes aux fins de la production de données applicables aux indicateurs concernés nécessiterait une aide substantielle ;

c) De nombreux pays n'ayant pas mené récemment d'activités clés de collecte de données ne prévoient pas de réaliser des enquêtes agricoles dans un avenir proche, ce qui a une incidence à long terme sur le calcul des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui repose largement sur ces moyens de collecte de données ;

d) Seulement 63 % des pays semblent avoir mis en place un mécanisme efficace de coordination ou d'échange d'informations entre organismes nationaux, et à l'extérieur avec les organismes internationaux responsables. En outre, de nombreux pays n'ont pas été en mesure de désigner un coordonnateur pour la plupart des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable placés sous la responsabilité de la FAO ;

e) Soixante-douze pour cent des pays indiquent qu'ils auront besoin d'une assistance sous une forme ou une autre pour produire des données à l'appui des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable placés sous la responsabilité de la FAO.

38. La FAO a mené une deuxième grande enquête en 2019 auprès de toutes les unités administratives de l'organisation chargées de la production de données statistiques. Les principales conclusions ont servi de base à l'élaboration de la nouvelle stratégie de la FAO de modernisation dans le domaine de la statistique, qui est exposée en détail à la section V. Ses principales conclusions sont les suivantes :

a) Malgré une amélioration générale de la capacité à produire des données officielles, la capacité des pays à produire des statistiques de qualité et à répondre aux nouvelles demandes de données en ce qui concerne l'alimentation, l'agriculture et les

moyens de subsistance en milieu rural demeure faible. Dans de nombreux cas, les systèmes statistiques nationaux ne sont pas en mesure de fournir les efforts de renforcement des capacités qu'exige l'adoption de nouvelles sources de données ou de cadres méthodologiques nouveaux, en particulier ceux qui découlent du Programme 2030. En conséquence, la qualité des données publiées par la FAO pâtit souvent des mauvaises données d'entrée et des faibles taux de réponse des pays. Ce problème est exacerbé par les méthodes de collecte de données de la FAO qui, dans de nombreux cas, ne tirent pas parti des nouvelles technologies et peuvent être une des raisons du faible taux de réponse ;

b) Les données statistiques ne sont généralement pas suffisamment ventilées pour que le suivi des engagements pris au titre du Programme 2030 soit assuré et pour aider à définir les orientations des politiques nationales. L'utilisation d'outils d'enquête et de méthodes d'échantillonnage traditionnels limite la production de statistiques suffisamment ventilées pour que les décisions soient prises efficacement. À cet égard, les collectes de données nationales ne sont généralement pas géoréférencées, ce qui empêche de produire des statistiques territoriales détaillées et d'intégrer les informations recueillies à de nouvelles sources de données. Les techniques novatrices susceptibles de régler certains de ces problèmes sont loin de s'être imposées dans les programmes statistiques nationaux et à la FAO. Par conséquent, les données ne permettent pas de stimuler les changements profonds nécessaires à la réalisation du développement durable ni de mieux saisir la situation des groupes les plus vulnérables ;

c) Les données sont encore produites avec un grand décalage et ne fournissent donc pas aux décideurs des informations sur lesquelles ils peuvent s'appuyer. Une grande partie des statistiques de la FAO sont encore publiées longtemps après la période considérée et ne donnent donc pas de renseignements sur lesquels les États et la communauté internationale peuvent s'appuyer pour prendre des mesures efficaces leur permettant de relever rapidement les défis complexes du développement durable. Les méthodes de prévision, y compris de prévision immédiate, et les autres techniques pouvant aider à fournir des estimations plus rapidement ne sont pas appliquées de façon systématique. De même, les outils et méthodes novateurs susceptibles de réduire le temps de collecte et de traitement des données ne se sont toujours pas imposés dans les systèmes statistiques nationaux ni à la FAO ;

d) À la FAO, la production de statistiques n'est pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être. Elle repose sur des approches et des outils de production de données très divers qui nécessitent encore souvent des interventions manuelles, ce qui a une incidence sur la qualité et la fraîcheur des données produites. Dans de nombreux cas, les processus existants n'ont pas la flexibilité et l'interopérabilité nécessaires à l'intégration des données et à l'analyse intersectorielle. L'infrastructure et les procédures informatiques actuelles ne sont pas suffisamment adaptées aux nouvelles exigences statistiques et ne tirent pas pleinement parti des innovations récentes dans le domaine des technologies de l'information ;

e) Les interfaces utilisateur sont complexes et dépassées. Actuellement, la FAO diffuse des données à travers une multitude de bases de données statistiques accessibles à partir de différentes plateformes qui sont souvent indépendantes et incompatibles. L'accessibilité, l'interopérabilité et la réutilisation des données souffrent de cette dispersion des interfaces. De plus, les données et les métadonnées ne sont pas harmonisées et sont gérées par des systèmes informatiques indépendants, ce qui empêche la fusion des ensembles de données. La production de produits statistiques analytiques et transversaux capables d'atteindre un public plus large et d'influencer les décisions des secteurs public et privé s'en trouve entravée. En outre,

les conditions d'utilisation et les politiques de diffusion de la FAO ne sont pas encore pleinement conformes aux principes établis en matière de données ouvertes, ce qui limite l'utilisation des données de l'organisation.

## **V. La voie à suivre**

39. La présente section expose les initiatives que la FAO a prises ou compte prendre pour relever les défis susmentionnés dans cette nouvelle conjoncture mondiale, notamment la stratégie proposée de modernisation de la Division des statistiques de la FAO pour la période 2020-2025, le projet de programme de travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales pour la période 2020-2023, et une stratégie intégrée de développement des capacités statistiques axée sur les indicateurs des objectifs de développement durable, appliquée dans le cadre d'un ensemble de projets complémentaires (l'initiative « 50 x 2030 », le programme-cadre sur la mesure des données relatives aux Objectifs et le plan d'action de la deuxième phase (2020-2025) de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, entre autres).

### **A. Stratégie de modernisation de la Division des statistiques de la FAO pour la période 2020-2025**

40. La stratégie que se propose de mettre en place la FAO afin de moderniser la statistique est destinée à guider l'organisation dans ses efforts pour continuer d'améliorer les statistiques agricoles et rurales au cours des cinq prochaines années. À l'aide des résultats de l'enquête décrite au paragraphe 38 ci-dessus, elle vise quatre principaux objectifs : a) créer un laboratoire d'innovation sur les données dans le but de développer des méthodes de pointe, systèmes d'intégration des données et modèles modernes du processus de production statistique ; b) systématiser les modes de diffusion des données centrés sur l'utilisateur ; c) instaurer un nouveau modèle de développement des capacités statistiques et être à l'initiative en ce qui concerne la mise en place de normes de qualité ; d) établir des partenariats et une collaboration permettant d'assurer l'accès à de nouvelles sources de données. La stratégie continuera d'être améliorée sur la base des recommandations de la Commission et des résultats de l'évaluation du travail statistique de la FAO effectuée en 2019.

41. On peut compléter les sources de données classiques par des sources de données nouvelles ou supplémentaires (par exemple, mégadonnées, données satellitaires, données récoltées par capteurs ou données recueillies sur le Web) et des méthodes statistiques novatrices (par exemple, techniques de prévision immédiate, autres techniques de prévision et estimation à petite échelle) afin de réduire le temps et les ressources nécessaires à la production des données et de combler les lacunes les plus importantes sur le plan des données. Toutefois, il faut, pour exploiter les possibilités offertes par les nouvelles sources de données et les nouvelles technologies, investir largement dans le perfectionnement des compétences, la recherche-développement, la technologie, l'acquisition de données, et pour attirer les talents et mettre à niveau les infrastructures et les processus. Le système statistique de la FAO étant décentralisé, il existe un risque de redondance des efforts et de production de résultats contradictoires si l'on investit séparément dans chacun des départements. Aussi la FAO cherche-t-elle à créer un laboratoire d'innovation en matière de données qui permettra de mieux mettre à profit le potentiel des technologies novatrices, des nouvelles sources de données et des méthodes de pointe afin d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'actualité des statistiques de la FAO. Les activités du

laboratoire seront mises en œuvre par des équipes pluridisciplinaires dans le cadre de projets de modernisation clairement définis. Le laboratoire jouera un rôle central dans le développement des capacités des unités statistiques de la FAO pour toutes les solutions innovantes et mettra également au point les modalités d'acquisition des données à partir des nouvelles sources de données. Les solutions méthodologiques nouvelles élaborées au laboratoire seront ensuite transférées aux pays afin qu'ils puissent à leur tour s'approprier ces méthodes pour produire des données plus actuelles dans une optique internationale.

42. La FAO doit remédier au fractionnement actuel de ses bases de données et évoluer vers une plateforme intégrée de diffusion des données. Le capital de données accumulé à partir d'un éventail de systèmes opérationnels et bases de données différents sera intégré et regroupé au sein d'un entrepôt de données statistiques destiné à alimenter la plateforme intégrée et à améliorer l'utilisation des produits statistiques de la FAO. Cela permettra non seulement aux utilisateurs d'effectuer une analyse transversale, mais également à la FAO de mieux assister les autres projets de développement des capacités. Le passage à une plateforme intégrée de diffusion des données permettra également à l'organisation de répondre aux besoins des différents types d'utilisateurs, du grand public aux chercheurs spécialisés, qui peuvent souhaiter effectuer eux-mêmes leurs analyses. En parallèle, la FAO prendra des mesures pour continuer de moderniser son cadre juridique en matière de partage des données, afin d'en permettre l'utilisation libre et gratuite par le secteur privé et de développer la participation des utilisateurs en les consultant systématiquement par voie de questionnaires, afin de diversifier et de personnaliser son offre de produits statistiques.

43. Le système statistique de la FAO reposant essentiellement sur des données générées par ses pays membres, il importe au plus haut point de remédier au problème des capacités limitées de ces pays et de les aider à moderniser leurs systèmes de production de données statistiques. À cet égard, il est proposé de :

a) Mettre en œuvre des programmes et méthodes d'enquête intégrée pour répondre à la demande sans cesse croissante de données relatives à l'alimentation, l'agriculture et la nutrition, à laquelle ne peuvent plus faire face les systèmes isolés et les bases d'échantillonnage ou registres agricoles obsolètes ;

b) Établir des normes de qualité des données pour les principales statistiques alimentaires et agricoles et aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité des données relatives à l'agriculture, qui visent à améliorer la qualité des données produites par les pays et, partant, des données diffusées par la FAO à l'échelle internationale ;

c) Aider les pays à mieux savoir se servir de sources de données nouvelles ou complémentaires comme les mégadonnées et données d'observation de la Terre, notamment, en complément d'outils classiques comme les enquêtes et recensements. Un appui leur sera apporté en vue de l'adoption de méthodes de géoréférencement dans les programmes d'enquête sur le terrain et de méthodes d'interprétation des données d'observation de la Terre. De plus, on leur donnera les moyens d'adopter des méthodes de collecte et de diffusion de données ventilées sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;

d) Diffuser les outils modernes de collecte et d'analyse des données en aidant les pays à remplacer les méthodes périmées de collecte des données sur papier par les nouvelles méthodes électroniques (comme les sondages informatisés sur tablette, téléphone, applications Web et smartphone) ;

e) Améliorer la coordination de la production de données statistiques au niveau des pays grâce à un dialogue unifié avec les gouvernements et les équipes de

pays des Nations Unies, dans le but d'améliorer la qualité des données, ainsi que la clarté des attributions en ce qui concerne les responsabilités institutionnelles concernant la communication des données et les activités de développement des capacités, et la cohérence entre les données communiquées par les différentes entités ;

f) Veiller à ce que l'appui apporté aux systèmes statistiques nationaux soit bien défini dans le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin que le développement des capacités statistiques des Nations Unies soit mieux coordonné dans le contexte de la réforme de l'ONU et des programmes favorisant les solutions innovantes en matière de données, les données publiques et l'utilisation de nouvelles sources de données.

44. L'objectif final de la stratégie est d'établir des partenariats avec les institutions de recherche, le monde universitaire et les sociétés technologiques de pointe pour améliorer l'accès aux nouvelles sources de données, et renforcer la collaboration de la FAO avec les instances interinstitutions et intergouvernementales existantes. La FAO travaille déjà, par l'intermédiaire du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique, à un plan d'étapes intégré pour la modernisation des statistiques au sein du système des Nations Unies, dont le Secrétaire général a fait une priorité absolue, et qui sera présenté au Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en avril 2020. En outre, la FAO entend :

a) Renforcer sa collaboration avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, dont le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition élabore actuellement un rapport devant permettre aux pays de disposer de recommandations pratiques en vue du renforcement de leur capacité de collecte, d'analyse et d'utilisation de statistiques de haute qualité afin d'améliorer les stratégies de prise de décisions concernant la sécurité alimentaire, l'agriculture écologiquement viable et les politiques nutritionnelles ;

b) Élargir sa participation au Forum mondial des Nations Unies sur les données, auquel sont conviés les gouvernements, les entreprises, la société civile et le monde universitaire et scientifique pour rechercher des moyens novateurs d'appliquer les données et les statistiques pour mesurer les progrès mondiaux et éclairer les décisions prises par les pouvoirs publics sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à partir de données d'observation ;

c) Approfondir ses rapports avec les fournisseurs de données d'observation de la Terre et de mégadonnées, notamment le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, afin de définir des accords de partage des données d'observation de la Terre et des mégadonnées ; mettre au point et mettre à l'essai des algorithmes et une panoplie d'outils d'observation de la Terre et les adapter aux besoins ; valider par des enquêtes de terrain les données d'observation de la Terre pour les mettre en œuvre de manière viable dans les pays ; et développer les capacités des pays en matière de surveillance agricole fondée sur les données d'observation de la terre ;

d) Intégrer systématiquement, dans le cadre de chaque projet de modernisation, des partenariats avec les institutions de recherche, milieux universitaires et entreprises de haute technologie, par exemple l'Agence spatiale européenne, les entités des Nations Unies ayant leur siège à Rome et les consortiums de recherche des principales universités, pour aider l'organisation, notamment le laboratoire d'innovation, à renforcer ses compétences, à valider ses méthodes et à intégrer les nouvelles technologies ;

e) Conclure des accords officiels ou des protocoles d'échange de données avec des organisations internationales et régionales comme Eurostat et la Commission de l'Union africaine, qui recueillent déjà des données intéressant la FAO, afin de faciliter le partage des données et donc de réduire la charge de travail que représente l'établissement de rapports pour les pays ;

f) Intensifier l'effort fait pour consacrer davantage de ressources à la modernisation des processus statistiques dans les pays en développement et à la FAO, en mobilisant des financements nouveaux et supplémentaires (secteur privé, financement mixte, notamment) ;

g) Élaborer des outils de mesure et de communication de l'information à l'intention des entités du secteur privé pour qu'elles puissent rendre compte de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable à l'aide d'indicateurs normalisés, que les organismes nationaux de statistique compétents pourront regrouper pour l'élaboration de leurs rapports nationaux sur les Objectifs.

45. L'expression la plus claire du nouveau modèle de développement des capacités adopté par la FAO avec sa nouvelle stratégie de modernisation de la statistique est la logique d'intégration adoptée pour le renforcement des capacités statistiques. Cette dernière se déclinera sous la forme de trois initiatives nouvelles et complémentaires portant sur les aspects clés du cycle de production des données et des besoins de développement statistique propres à chaque pays. Le programme-cadre sur la mesure des données relatives aux objectifs de développement durable chapeautera l'adoption, la production, la diffusion et l'utilisation par les pays des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à l'alimentation et à l'agriculture. L'initiative « 50 x 2030 » soutiendra, techniquement et financièrement, l'adoption des enquêtes agricoles et rurales intégrées (AGRIS), fondamentales pour la collecte de données sur un certain nombre d'indicateurs liés à l'agriculture, dont beaucoup souffrent de graves déficits de données. Enfin, la mise en œuvre du plan d'action de la deuxième phase (2020-2025) de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales permettra d'assurer l'utilisation des outils et méthodologies innovants déjà mis au point durant la première phase et de créer les conditions propices à l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ainsi que d'autres programmes de renforcement des capacités mis en œuvre par la FAO au niveau des pays. Certaines ressources initiales ont déjà été obtenues pour ces initiatives et la FAO poursuivra ses efforts pour attirer le reste des fonds nécessaires à leur pleine mise en œuvre.

## **B. Programme-cadre multidonateur sur le suivi des objectifs de développement durable (2019-2023)**

46. L'objectif global du programme-cadre sur la mesure des données relatives aux objectifs de développement durable est de permettre aux pays partenaires de produire et d'utiliser des données plus complètes concernant les indicateurs des objectifs de développement durable, pour pouvoir concevoir des stratégies nationales efficaces, fondées sur des données probantes, et parvenir de la sorte à atteindre les cibles pertinentes. Les bénéficiaires directs seront les institutions nationales chargées de la collecte, du calcul et de la diffusion des données et des indicateurs relatifs aux Objectifs, ainsi que les décideurs, qui pourront ainsi décider en bonne connaissance de cause. Ces derniers bénéficieront non seulement de données plus fines et de meilleure qualité, mais aussi de rapports analytiques améliorés, grâce auxquels ils pourront cerner les facteurs déterminants de la réalisation des objectifs. Ainsi, en abordant toutes les étapes du cycle des données et en établissant un lien solide avec les travaux de synthèse de la FAO, le programme aidera en fin de compte les pays à atteindre les cibles des Objectifs.

47. De portée mondiale, le programme-cadre est pleinement aligné sur le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, qui fournit le cadre de la planification et de la mise en œuvre du renforcement des capacités statistiques dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il repose sur une logique modulaire, les activités de renforcement des capacités sur mesure qui seront proposées se répartissant sur cinq modules correspondant aux cinq produits suivants :

- Produit 1 : établissement, sous la responsabilité de la FAO, de techniques de ventilation des données pour tous les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.
- Produit 2 : évaluation des lacunes et capacités statistiques des pays partenaires en ce qui concerne les objectifs de développement durable et élaboration de plans stratégiques visant à aligner les cadres de suivi nationaux avec le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.
- Produit 3 : adoption dans les pays partenaires de méthodes à la fois innovantes et économiques, comme l'utilisation de données d'observation de la Terre, dans le but de produire de façon viable des indicateurs pertinents relatifs aux objectifs de développement durable.
- Produit 4 : suivi régulier des 21 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui s'appliquent à la FAO dans les pays partenaires.
- Produit 5 : mise en libre accès des données relatives aux objectifs de développement durable et production et large diffusion des rapports d'activité sur les Objectifs dans les pays partenaires.

48. Le programme a déjà reçu un premier don d'un million de dollars, qui a permis au Bureau du statisticien en chef de la FAO de planifier une série d'activités.

### C. L'initiative « 50 x 2030 »

49. L'initiative « 50 x 2030 » a été officiellement lancée en septembre 2018 lors de la manifestation organisée en marge du débat de haut niveau de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale sur l'exploitation de données dans l'objectif d'éliminer la faim (« Data to end hunger »). Elle réunit des partenaires engagés dans le développement agricole en vue de tenter de résoudre le problème du manque de données agricoles, en couplant les capacités techniques et opérationnelles des partenaires de développement avec la détermination et le travail acharné des pays partenaires.

50. Appelée à s'étendre et à faire fond sur l'expérimentation du programme AGRIS de la FAO et du projet de la Banque mondiale intitulé Étude de la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture, l'initiative vise à aider 50 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) à mettre en place de solides systèmes nationaux de données agricoles qui produisent et utilisent des données d'enquête agricoles et rurales actualisées et de haute qualité, pour éclairer les politiques. Cet effort sera complété par l'expérience de la Division recherche et évaluation de l'impact du Fonds international de développement agricole (FIDA), qui a accru et amélioré l'utilisation des données d'enquête pour éclairer la prise de décisions afin d'augmenter de façon viable la productivité agricole, d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et d'atteindre l'objectif de développement durable n° 2.

51. L'initiative permettra d'accroître la capacité de produire, d'analyser et d'utiliser des données pour éclairer la prise de décisions dans le secteur agricole. L'engagement

des partenaires de l'initiative « 50 x 2030 » permettra de créer la dynamique propre à aider les véritables agents du changement – pouvoirs publics, entreprises, petits exploitants et société civile – à transformer l'agriculture de manière durable grâce à des politiques et des investissements fondés sur des données probantes.

52. Cette initiative revêt également une importance stratégique en ce qu'elle permettra d'accroître la quantité et la qualité des données dont disposent la FAO et d'autres acteurs afin de communiquer l'information statistique agricole, en comblant les blancs actuels, qui sont concentrés dans le monde en développement. En ce qui concerne les objectifs de développement durable, elle permettra, à des fins de suivi, de fournir en permanence, et jusqu'en 2030, des données à jour, en temps voulu, pour les indicateurs 2.3.1, 2.3.2, 2.4.1, 5.a.1 et 12.3.1.

53. L'initiative est sous-tendue par deux modèles d'enquête qui seront intégrés aux systèmes de données nationaux. Les pays auront la possibilité de mettre en œuvre soit un programme d'enquêtes sur les exploitations agricoles sur un cycle de 10 ans, soit un modèle d'enquêtes agricoles et rurales intégrées, conjuguant un programme d'enquêtes sur les exploitations agricoles avec un programme d'enquêtes socioéconomiques sur les ménages ruraux. La FAO dirigera la composante production de données en étroite collaboration avec la Banque mondiale

54. Parallèlement aux programmes d'enquêtes, l'accent sera mis sur la recherche méthodologique critique dans le cadre des enquêtes agricoles et rurales, en particulier pour l'élaboration de solutions méthodologiques permettant la mise en œuvre efficace des systèmes d'enquêtes modulaires. C'est le Centre de données sur le développement de la Banque mondiale qui prendra en charge cette composante.

55. La priorité sera également donnée à un principe clé : s'assurer que les données sont utilisées. On s'efforcera de faire en sorte que les décideurs soient mieux à même et plus désireux d'utiliser les données et que les producteurs de données aient des moyens renforcés pour s'aligner sur les besoins. C'est le FIDA qui se chargera de cette composante.

56. La structure de gouvernance de l'initiative se compose d'un conseil de partenariat qui supervise toutes les activités et constitue l'organe de décision le plus élevé. Quatre pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) – un pour chacune des régions (Afrique, Asie et Pacifique, Moyen-Orient, et Amérique latine et Caraïbes) – y sont représentés par des membres nommés par le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La structure de gouvernance comprend en outre une équipe de gestion du programme fournie par la Banque mondiale pour coordonner le programme de travail entre les partenaires d'exécution, un fonds d'affectation spéciale multidonateur, dont la Banque mondiale constitue l'administrateur, et un groupe consultatif technique fournissant des conseils techniques et des services d'examen critique par les pairs à l'initiative et aux pays partenaires.

57. Le coût total de l'initiative, que se partagent les pays partenaires, les donateurs, les partenaires d'exécution multilatéraux et le secteur privé, a été estimé entre 500 et 700 millions de dollars. Les pays partenaires devraient progressivement apporter une part des financements nécessaires et s'engager à prendre pleinement le relais dans un délai de cinq à huit ans. Les donateurs et les organisations multilatérales ont déjà engagé plus de 75 millions de dollars pour financer les premières étapes de la mise en œuvre de l'initiative.

58. L'initiative présente également un moyen novateur de financer les statistiques en utilisant les contributions versées par les donateurs dans un fonds d'affectation spéciale multidonateur pour l'assistance technique afin de tirer parti d'une réserve de

ressources beaucoup plus importante gérée par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale pour la collecte de données. Cela permet à l'initiative d'élargir son champ d'application et de poursuivre des objectifs plus ambitieux.

59. Le conseil de partenariat a adopté le 19 juin 2019 le cadre fonctionnel et de gouvernance de l'initiative, qui a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> juillet 2019 avec un plan d'activité provisoire de six mois. Au cours des six premiers mois (juillet à décembre 2019), la FAO a mis en place des activités relatives à la mise en œuvre d'AGRIS dans huit pays bénéficiant actuellement de subventions de l'Agence des États-Unis pour le développement international et la Bill and Melinda Gates Foundation et six pays concernés par le projet de la Banque mondiale (Étude de mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture). La Banque mondiale et la FAO, par l'intermédiaire du secrétariat du Partenariat mondial d'enquêtes rurales et agricoles intégrées (GRAInS), ont progressé dans l'élaboration de questionnaires harmonisés, et la Banque mondiale a mené des travaux méthodologiques dans différents domaines. La FAO et le FIDA ont créé un groupe de travail sur l'utilisation des données pour coordonner les activités d'utilisation des données dans les pays recevant actuellement des subventions.

60. L'équipe de gestion du programme est en cours de mise en place, un responsable de programme ayant déjà été nommé. La conclusion d'accords entre la Banque mondiale et les autres partenaires d'exécution a progressé, et des procédures de travail ont été adoptées par les différents partenaires (plans de travail, modalités d'établissement de rapports, cadre de résultats). En ce qui concerne le financement, un projet régional est en préparation pour mettre des ressources à la disposition des pays d'Afrique de l'Ouest ; il sera mis en œuvre conjointement par l'Association internationale de développement et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

61. Un autre plan semestriel sera soumis au conseil de partenariat en décembre 2019 pour la période allant de janvier à juin 2020 et sera suivi d'un plan annuel pour la période de juillet 2020 à juin 2021, qui s'inscrira dans un futur cycle de plans directeurs triennaux.

#### **D. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales : préparation de la deuxième phase de mise en œuvre (2020-2025)**

62. La Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été conçue sous forme de programme pluriannuel divisé en phases d'exécution quinquennales, ce qui permet de le faire évoluer en fonction du contexte qui influe sur le développement des capacités statistiques. Sur le plan technique, l'accent sera mis dans la deuxième phase sur cinq principes : a) l'utilisation des outils novateurs déjà mis au point au cours de la première phase ; b) l'organisation de recherches supplémentaires au cours de la deuxième phase pour combler les lacunes restantes et répondre aux demandes nouvelles des pays ; c) une meilleure utilisation des données (comblement des déficits de compétences et de connaissances en matière de traitement des données et information et sensibilisation des décideurs sur la manière de lire, d'interpréter et d'utiliser les statistiques) ; d) des stratégies novatrices de renforcement des capacités recourant à l'expérience acquise lors de la première phase et intégrant de nouvelles logiques de renforcement des capacités ; et e) l'amélioration de la sensibilisation, de la communication et de la diffusion pour mieux faire connaître les activités et l'impact de la Stratégie mondiale.

63. Le plan d'action de la deuxième phase vise à renforcer et moderniser les systèmes statistiques agricoles des pays conformément aux principes initiaux et aux trois axes de la Stratégie mondiale. Le deuxième plan d'action mondial porte donc sur quatre domaines et produits techniques relatifs aux principaux aspects du processus et du cycle de production et d'utilisation des statistiques ayant trait aux politiques de sécurité alimentaire et de développement durable, en particulier dans le cadre des objectifs de développement durable, ainsi que sur un domaine relatif à la mise en œuvre plus efficace du plan. Les quatre domaines d'intervention technique proposés couvrent les principales activités relevant de l'assistance technique fournie aux pays, selon les besoins, et de la formation aux méthodes économiques y afférentes, à l'aide de méthodes novatrices, la production de données étant stimulée pour répondre aux besoins de données découlant de l'évolution des programmes de développement. La nécessité de créer des liens plus étroits avec l'élaboration des politiques grâce à une meilleure utilisation des données et à une meilleure diffusion des résultats a conduit à l'ajout d'un domaine spécifique (utilisation accrue des données à des fins décisionnelles).

64. Le deuxième plan d'action mondial, qui couvre la période 2020-2025, a été présenté à la dix-septième réunion du Comité directeur de la Stratégie mondiale puis approuvé dans le cadre d'une procédure de consultation écrite. Il suit une logique modulaire, conformément à la recommandation du Comité, ce qui veut dire que l'ensemble du processus de mise en œuvre de la Stratégie sera réparti sur différents « modules et investissements » pouvant être élaborés séparément et mis en œuvre par divers partenaires. Toutefois, le principe de modularité implique que tous les modules continuent de fonctionner comme un tout et que les processus de gouvernance, de collecte de fonds, de coordination, de suivi et de communication de l'information soient renforcés en conséquence.

65. Cette logique modulaire devrait permettre de : a) disposer de la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins d'un large éventail de pays aux niveaux de développement statistique différents ; b) synchroniser les différentes activités dans le cadre d'un seul système de mise en œuvre, durant la deuxième phase de la Stratégie mondiale, et donc, faciliter la synergie avec les autres initiatives en cours ; c) déterminer les partenariats appropriés ; et d) accroître les gains d'efficacité en fusionnant les activités sous la responsabilité d'un nombre minimum de partenaires d'exécution.

66. Il est également prévu de rationaliser la gouvernance de la Stratégie mondiale dans sa deuxième phase. La Commission de statistique ayant demandé que l'on réduise le nombre de groupes chargés de faire remonter l'information, il est proposé de démanteler le Comité directeur de la Stratégie mondiale et de charger le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales de communiquer à la Commission les résultats de la deuxième phase de la Stratégie mondiale.

## **E. Projet de plan de travail du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales**

67. À sa quarante-troisième session, la Commission a approuvé la création du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales, mécanisme visant à élaborer et faire connaître les bonnes pratiques et les principes directeurs applicables aux concepts, méthodes et normes statistiques relatifs à la sécurité alimentaire, à l'agriculture durable et au développement rural. Depuis lors, le Groupe a mené des

activités de recherche dans un certain nombre de domaines différents, dont : a) l'amélioration de la mesure de la consommation alimentaire, qui a permis d'élaborer des directives concernant la collecte de données relatives à l'alimentation dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages, lesquelles ont été approuvées par la Commission à sa quarante-neuvième session ; b) les méthodes de mesure et de suivi de l'agriculture durable, qui ont abouti à la proposition méthodologique portant sur l'indicateur 2.4.1 des objectifs de développement durable et à son approbation par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales en 2018 ; c) une proposition de définition internationale des petits exploitants agricoles dans le cadre du suivi de la cible 2.3 des objectifs de développement durable, qui a été examinée à la quarante-neuvième session de la Commission et approuvée par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales en 2018 ; d) la sélection d'un ensemble d'indicateurs de base du développement rural et l'élaboration d'une méthodologie harmonisée concernant la délimitation des villes et des zones urbaines et rurales, en vue de faciliter les comparaisons statistiques internationales. Ces travaux, qui visent à compléter les définitions nationales et non à les remplacer, ont été accueillis favorablement par la Commission à sa quarante-neuvième session [E/2018/24-E/CN.3/2018/37, décision 49/112, par. i)].

68. Eu égard à ces résultats et aux défis restants à relever, dont il est fait état dans les sections précédentes, et compte tenu des priorités plus larges de la Commission de statistique en matière de modernisation des statistiques, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales propose un nouveau programme de recherche articulé autour de quatre grands axes, comme suit :

a) Établir des normes de qualité concernant les principales données alimentaires et agricoles et aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des cadres nationaux d'assurance de la qualité des données dans le domaine des statistiques agricoles, afin d'améliorer, dans le même temps, la qualité des données produites par les pays et, partant, les données diffusées par la FAO au niveau international ;

b) Élaborer des normes concernant l'utilisation de sources de données nouvelles ou complémentaires dans la production de statistiques sur les questions alimentaires, agricoles et rurales, en particulier l'utilisation des données d'observation de la Terre pour la cartographie de la couverture terrestre, la ventilation des données et l'estimation du rendement et de la superficie des cultures ;

c) Développer encore ou adapter les méthodes analytiques innovantes (telles que la prévision immédiate, les autres techniques de prévision ou l'estimation à petite échelle) utilisées actuellement pour la statistique alimentaire, agricole et rurale afin d'améliorer la disponibilité de données ventilées et plus actuelles ;

d) Mener des recherches supplémentaires dans le domaine des statistiques sur la sécurité alimentaire, en particulier sur : les données relatives à la consommation alimentaire recueillies par les pays au moyen d'enquêtes sur les ménages ; les méthodes de rapprochement des données sur la consommation alimentaire obtenues de différentes sources ; et les méthodes visant à mieux adapter l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue aux conditions culturelles et socioéconomiques de chaque pays. Cet axe de recherche reposera sur les directives déjà élaborées sur la collecte de données alimentaires dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales, et sur les progrès réalisés par la FAO dans l'élaboration de méthodes de mesure de la

prévalence de la sous-alimentation et de la gravité de l'insécurité alimentaire sur la base de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue.

## **VI. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre**

69. La Commission de statistique est invitée à :

a) Prendre note de l'ensemble complet de mesures que la FAO a mises en œuvre pour donner suite aux conclusions de l'évaluation indépendante qui a été effectuée du rôle et des travaux de la FAO dans le domaine des statistiques et pour relever les défis supplémentaires recensés dans le rapport sur les initiatives mondiales de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales établi pour la Commission par Eurostat ([E/CN.3/2009/3](#) et [E/CN.3/2009/3/Corr.1](#)) ;

b) Approuver les grands principes de la stratégie proposée de modernisation de la Division des statistiques de la FAO, qui est alignée sur le plan d'étapes intégré pour la modernisation du système statistique des Nations Unies et guidera les efforts de l'organisation en vue de continuer d'améliorer les statistiques agricoles et rurales au cours des cinq prochaines années ;

c) Exprimer son appui à la stratégie intégrée de la FAO pour le développement des capacités statistiques, qui s'articule autour de trois grands axes : i) l'assistance technique, qui vise à améliorer la capacité des pays en matière de suivi des indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable, au moyen du programme-cadre sur la mesure des données relatives aux Objectifs ; ii) le financement et la mise en œuvre d'un programme intégré d'enquêtes agricoles dans le cadre de l'initiative « 50 x 2030 » ; et iii) le plan d'action de la deuxième phase (2020-2025) de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ;

d) Formuler des observations sur les travaux réalisés jusqu'à présent par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales et fournir des orientations supplémentaires sur le programme de recherche proposé, qui comprend : i) l'élaboration de cadres nationaux d'assurance de la qualité des données pour les statistiques agricoles ; ii) l'élaboration de méthodes et de normes devant régir l'utilisation des sources de données nouvelles ou complémentaires pour la production de statistiques alimentaires et agricoles aux niveaux national et international ; iii) la mise au point de méthodes novatrices pour la production de statistiques en temps réel au niveau des pays ; et iv) la réalisation de recherches méthodologiques dans le domaine des statistiques sur la sécurité alimentaire pour en améliorer encore la pertinence et l'exactitude.